

Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 8 avril 2013 de 9 h à 15 h 15 (arrêt de 12 h 50 à 13 h).

Sont présents : M. Clifford Moar, chef  
M. Florent Bégin, vice-chef  
M. Gilbert Courtois, vice-chef  
M<sup>me</sup> Johann Buckell, conseillère  
M. Nelson Robertson, conseiller (11 h à 15 h 15)  
M<sup>me</sup> Janine Tremblay, conseillère

S'excusent : M. Jean-Claude Paul, conseiller (maladie)  
M. Nelson Robertson, conseiller (9 h à 11 h)



## **Déroptions au règlement de zonage**

### **1609, rue Matishu**

Sur recommandation du comité consultatif d'aménagement (CCA) et de la direction des Travaux publics et habitation, le Conseil donne son accord à une dérogation mineure au règlement de zonage en ce qui concerne la marge de recul latérale non conforme de la résidence située au 1609, rue Matishu. Proposé par M. Gilbert Courtois, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

La résidence située à cette adresse est implantée à une distance entre 1,65 mètre et 1,78 mètre alors que le règlement stipule qu'une marge de 2 mètres doit être observée dans la zone RA-5. On précise qu'une marge de recul latérale inférieure à 2 mètres, mais supérieure à 1,5 mètre est acceptable.

### **1067, rue Ouiatchouan**

Sur recommandation du comité consultatif d'aménagement (CCA) et de la direction des Travaux publics et habitation, le Conseil donne son accord à une demande de dérogation au règlement de zonage en ce qui concerne la marge de recul latérale des bâtiments accessoires pour un garage situé au 1073, rue Ouiatchouan. Proposé par M. Gilbert Courtois, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

En vertu d'un projet de subdivision du lot où se situe le garage, la marge de recul latérale du garage varie entre 0,80 mètre et 0,90 mètre alors que le règlement stipule qu'une marge de 1 mètre doit être respectée.

## **Budget élection 2013**

En vertu du règlement sur les élections (Art. 7.9), le Conseil met à la disposition du président d'élection une enveloppe budgétaire suffisante à l'organisation et au déroulement de l'élection.

Suite à une analyse du dossier, le Conseil accorde une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ au président d'élection. Proposé par M<sup>me</sup> Janine Tremblay, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

### **Gestion de la Réserve faunique Ashuapmushuan (RFA)**

Suite à une présentation du bilan des activités de la saison 2012 dans la RFA, de l'historique des démarches entamées depuis 2011 dans ce dossier et considérant que nous déployons des efforts importants afin de faire reconnaître notre capacité à prendre la gestion de la RFA et de la rendre viable et que le transfert d'expertise est bien avancé, le Conseil prend la décision de :

- ❖ Reconduire la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à la gestion des activités de la RFA pour la saison 2013 en plus d'aller vers un partenariat de cinq ans avec la SEPAQ et initier avec celle-ci l'élaboration d'un plan directeur qui définirait la suite.
- ❖ Renouveler le contrat de prêt de service de la directrice, du responsable des opérations et des autres employés autochtones.

Proposé par M<sup>me</sup> Janine Tremblay, appuyé de M. Nelson Robertson et adopté à l'unanimité.

### **Projet de recherche**

Le Conseil donne son accord de principe à un projet de recherche de M<sup>me</sup> Aurélie Soumagnas visant à mieux comprendre le vécu et la perception que les mères des Premières Nations ont d'elles-mêmes lorsqu'elles ont été impliquées dans des incidents de négligence à l'égard de leurs enfants, avec la Direction de la protection de la Jeunesse (DPJ).

Pour la direction Santé et mieux-être collectif, cette recherche permettra de mieux comprendre le vécu de ces mêmes mères et de le partager avec les intervenants en protection de la jeunesse. Également, la direction Santé et mieux-être collectif pourra considérer leur point de vue afin d'améliorer, si nécessaire, les programmes et services et considérer les éléments soulevés dans le cadre des travaux d'élaboration de la politique sociocommunautaire.

Le Conseil accepte également de permettre la collaboration des intervenants en protection de la jeunesse ou les services de première ligne et de collaborer avec M<sup>me</sup> Soumagnas pour diffuser l'information aux participantes de la communauté et l'accompagner dans le processus de signature des consentements et références.

Le Conseil demande aussi à la direction Santé et mieux-être collectif de rentrer en communication avec d'autres communautés autochtones pour élargir les possibilités d'entrevues et ainsi améliorer le niveau de confidentialité.

Proposé par M. Gilbert Courtois, appuyé de M. Nelson Robertson et adopté à l'unanimité.

### **Programme de reconnaissance**

Le programme de reconnaissance des employés existe depuis 2002 et il permet de souligner et de récompenser les années des services des employés et des départs à la retraite.

## Réunion régulière | Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

---

- ❖ Considérant que depuis 2002, le prix de reconnaissance remis aux employés admissibles a été de l'ordre de 250 \$ excluant les coûts pour l'achat des gerbes de fleurs;
- ❖ Considérant que cette pratique est connue de tous les employés;
- ❖ Considérant que les gerbes de fleurs ne conviennent pas à tous;
- ❖ Considérant que le taux de participation a été plus élevé de 2003 à 2008;

Le Conseil donne son accord à des modifications à apporter au programme de reconnaissance volet – départ à la retraite afin que :

- ❖ La valeur globale soit établie à un montant de 290 \$;
- ❖ Les employés puissent faire le choix entre une gerbe de fleur, boutonnière ou plaque honorifiques;
- ❖ La tenue de l'événement soit fixée au même moment que le volet – Années de services.

Proposé par M<sup>me</sup> Johann Buckell, appuyé de M<sup>me</sup> Janine Tremblay et adopté à l'unanimité.



### Résolution n° 5493

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie partage la volonté de maintenir et enrichir les services de garde actuellement fournis aux enfants de la communauté de Mashteuiatsh;

**CONSIDÉRANT QUE** le service Santé et mieux-être collectif dépose une demande de financement pour les services de garde 2013-2014 auprès de la Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL);

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer cette demande de financement et de désigner la directrice – Santé et mieux-être collectif, madame Jowan Philippe à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs au programme de services de garde.

Proposée par M. Gilbert Courtois  
Appuyée de M. Florent Bégin  
Adoptée à l'unanimité



### Résolution nos 5494, 5495 et 5496

Garantie ministérielle en faveur de M<sup>me</sup> Linda Murray  
Programme : Accès à la propriété - Volet Nimanikashin  
Adresse du projet : 1164, rue Ouiatchouan

Proposée par M. Florent Bégin  
Appuyée de M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Adoptée à l'unanimité



### Résolution nos 5497, 5498 et 5499

Garantie ministérielle en faveur de M<sup>me</sup> Vanessa Dufour  
Programme : Accès à la propriété - Volet Nimanikashin  
Adresse du projet : 1013, rue Ouatshouan

Proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Appuyée de M<sup>me</sup> Johann Buckell  
Adoptée à l'unanimité



### Résolution n° 5500

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie désire bénéficier de services policiers professionnels, efficaces et culturellement appropriés, conformément aux lois et aux règlements applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** Sa Majesté La Reine Chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (Canada) et le Gouvernement du Québec, représenté par le ministre de la Sécurité publique (Québec) souhaitent apporter un soutien financier pour les dépenses encourues aux fins de l'établissement et du maintien des services policiers pour desservir la communauté de Mashteuiatsh;

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer l'entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 (2013-2014) et de désigner la directrice par intérim – Sécurité publique, madame Danyne Bonneau à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M. Gilbert Courtois  
Appuyée de M. Nelson Robertson  
Adoptée à l'unanimité